

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional
« Rapports de la Chambre régionale des comptes de Bretagne - Rapport relatif aux actions entreprises suite aux observations de la Chambre sur « l'examen de la politique du tourisme » et « le contrôle des comptes et l'examen de la gestion, par la Région Bretagne, du transport régional à compter de l'exercice 2012 » »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

1.1. Rapport relatif aux actions entreprises suite aux observations de la Chambre sur « l'examen de la politique du tourisme »

Le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes sur la politique du tourisme a fait l'objet d'une présentation au Conseil régional lors de sa session du 22 juin 2018. La Chambre y a formulé une recommandation principale destinée à instaurer un mode de contractualisation entre la Région et les associations sur la base d'objectifs chiffrés et d'indicateurs.

Depuis lors, le Conseil régional a renforcé son dispositif de contractualisation, qui se concrétise en particulier par :

- des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens intégrant un volet dédié au suivi et à l'évaluation ;
- l'adoption de feuilles de route thématiques et opérationnelles, associant les différentes parties prenantes, et comprenant un volet systématique détaillant le plan d'actions et les indicateurs inhérents au suivi et à l'évaluation.

Ainsi des conventions partenariales ont été signées avec la CCI Bretagne, les Offices de tourisme de Bretagne, les 3 CCI (métropolitaine Bretagne Ouest, Ille-et-Vilaine et Morbihan) en application de la feuille de route régionale « Croisières ». De même, en 2020, les feuilles de route relatives aux îles et aux activités nautiques feront l'objet de conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens.

1.2. Rapport relatif aux actions entreprises suite aux observations de la Chambre sur « le contrôle des comptes et l'examen de la gestion, par la Région Bretagne, du transport régional à compter de l'exercice 2012 »

Au terme de son audit qui a porté sur le contrôle des comptes et l'examen de la gestion, par la Région Bretagne, du transport express régional à compter de l'exercice 2012, la Chambre régionale des comptes (CRC) a rendu son rapport d'observations définitives. Celui-ci a fait l'objet d'une présentation à l'assemblée lors de la session du 21 juin 2019.

Ce rapport est le premier à faire l'objet d'un rendu compte des actions entreprises par la Région depuis l'entrée en vigueur de la loi du 7 août 2015. Dans son rapport, la CRC a formulé huit recommandations majeures et une observation, auxquelles le Conseil régional répond.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

2.1. Rapport relatif aux actions entreprises suite aux observations de la Chambre sur « l'examen de la politique du tourisme »

Commission « Économie et innovation »
Rapporteurs : Karim KHAN et Marine LE GALL-ELY

Le CESER salue les dispositions prises par le Conseil régional pour répondre aux recommandations de la Chambre, en rendant systématique la définition d'objectifs et d'indicateurs au sein de chaque feuille de route régionale et des conventions pluriannuelles d'objectifs avec les partenaires régionaux. Le CESER restera particulièrement attentif à la poursuite de la mise en œuvre de cette culture d'évaluation, gage d'efficacité des politiques publiques. Il rappelle en particulier l'importance de développer le suivi et l'évaluation, non seulement de l'action des partenaires mais sur l'ensemble des thématiques du Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (SRDTL), avec des indicateurs et des moyens dédiés.

2.2. Rapport relatif aux actions entreprises suite aux observations de la Chambre sur « le contrôle des comptes et l'examen de la gestion, par la Région Bretagne, du transport régional à compter de l'exercice 2012 »

Commission « Aménagement des territoires et mobilités »
Rapporteur : Jean-Luc PELTIER

Le CESER note que les observations formulées par la Chambre régionale des comptes ont toutes fait l'objet d'actions concrètes du Conseil régional, tant sur le volet des indicateurs de suivi de performance économique et de réalisation de l'offre contractualisée, que sur la transparence en termes de coût.

Le CESER note avec attention l'étude en cours sur les conséquences de la mise en œuvre de la nouvelle offre ferroviaire voyageurs en Bretagne, suite à la mise en service de la Ligne à Grande Vitesse Bretagne - Pays de la Loire (LGV BPL). Le CESER souhaiterait en connaître les conclusions.

Le CESER relève avec intérêt les réflexions en cours autour d'une évaluation plus complète des effets de la politique régionale des transports. Le CESER, qui avait souligné la pertinence d'une telle évaluation, apprécierait en connaître l'issue ainsi que les éventuelles actions et/ou évolutions qui en découleraient, notamment en termes d'offre de transports publics.

Le CESER soutient la démarche Breizh Cop et relève avec intérêt les objectifs retenus concernant le volet mobilité du SRADDET. Pour le CESER, l'offre de TER BreizhGo doit contribuer effectivement à l'effort nécessaire pour des mobilités moins carbonées, ainsi qu'à une réduction du nombre de véhicules individuels, afin de répondre aux enjeux climatiques. Sur ce volet « actualisation de la stratégie régionale en matière de mobilités et de développement des transports dans le cadre du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) », le CESER s'étonne toutefois que le rapport ne mentionne pas la feuille de route « mobilités », annoncée dans le cadre de la Breizh Cop.

Le CESER apprécierait connaître l'issue de l'étude prospective TER en cours et qui vise à établir des scénarii à 5, 10 et 20 ans. Dans le contexte actuel, cet exercice prospectif est à la fois complexe et nécessaire.

Le CESER restera vigilant à l'évolution de ces indicateurs et souhaiterait avoir une communication synthétique sur la réalisation de l'offre TER BreizhGo.

En conséquence, le CESER prend acte de cette communication du Conseil régional.

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement les points suivants au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- La réalisation ainsi que les conclusions des études TER en cours ;
- L'évolution de l'offre TER BreizhGo dans le cadre de la mise en œuvre du SRADDET ;
- L'évolution des principaux indicateurs socio-économiques et environnementaux attachés à l'offre TER BreizhGo.

Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne

Rapports de la Chambre régionale des comptes- rapport relatif aux actions entreprises suite aux observations de la Chambre sur « l'examen de la politique du tourisme » et « le contrôle des comptes et l'examen de la gestion, par la Région Bretagne, du transport régional à compter de l'exercice 2012 »

Nombre de votants : 103

Ont voté pour l'avis du CESER : 99

Sophie JEZEQUEL (CRAB), Edwige KERBORIOU (CRAB), Laurent KERLIR (CRAB), Cécile PLANCHAIS (FRSEA), Henri DAUCE (Confédération paysanne de l'Ouest), Philippe DAGORNE (Par accord entre le CERAFEL, UGPVB et le CIL), Jehane PRUDHOMME (CRPMEM), Philippe LE ROUX (U2P), Sylvère QUILLEROU (CNPL), David CABEDOCE (CCIR), Séverine DUDOT (CCIR), Evelyne LUCAS (CCIR), Emmanuel THAUNIER (CCIR), Marie-Christine LE GAL (MEDEF), Annie SAULNIER (MEDEF), Daniel TUNIER (MEDEF), Brigitte LE CORNET (CPME), Yannick SAUVEE (CJDE), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Bernard LAURANS (Par accord SNCF-SNCF Réseau-EDF-ENEDIS-RTE-ENGIE-La Poste), Jean-Yves LABBE (Bretagne pôle naval), Isabelle AMAUGER (URSCOP), Ronan LE GUEN (Collectif de fédérations d'insertion par l'activité économique : par accord entre la fédération des entreprises d'insertion Bretagne, Chantier école Bretagne, Collectif des associations intermédiaires 29, Fédération des associations intermédiaires 22, Union départementale des associations intermédiaires 56), Jean LE TRAON (IRT B-COM), Sergio CAPITAO DA SILVA (ID4CAR), Anne COUËTIL (Par accord SER-FEE), Anne-Claude LEFEBVRE (Par accord CRITT et Centres techniques de Bretagne), Françoise BOUJARD (CFDT), Michel CARADEC (CFDT), Danielle CHARLES LE BIHAN (CFDT), Isabelle CONAN-ROUSSEAU (CFDT), Joël DEVOULON (CFDT), Marie-Annick GARAUD LE GARS (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Marie-Madeleine HINAULT (CFDT), Brigitte LE CLECH (CFDT), Chantal JOUNEAUX (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Gilles POUPARD (CFDT), David RIOU (CFDT), Hervé THIBOULT (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Olivier CAPY (CGT), Nicolas COSSON (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Ronan LE NEZET (CGT), Lindsay MADEC (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Florence PRIGENT (CGT), Nadine SAOUTI (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Annie KERHAIGNON (FO), Eric LE COURTOIS (FO), Fabrice LERESTIF (FO), Pierrick SIMON (FO), Annie COTTIER (CFTC), Daniel CLOAREC (CFTC), Viviane SERRANO (SOLIDAIRES), David COCAULT (SOLIDAIRES), Marie-Andrée JEROME-CLOVIS (UNSA), Bertrand LE DOEUFF (UNSA), Catherine MAILLARD (CFE-CGC), Annie GUILLERME (FR-CIDFF), Lydie PORÉE (Planning Familial), Marie-Françoise LE HENANF (FCPE), Virginie TEXIER (APEL), Laetitia BOUVIER (JA), Filipe NOVAIS (CRAJEP), Antoine PIERCHON (Par accord UNEF-fédé B-FERIA), Jacqueline PALIN (CROS), Jean KERHOAS (Nautisme en Bretagne), Marie-Martine LIPS (CRESS), Marie-Anne CHAPDELAIN (FAS), Marylène SIMON (Par accord URAPEI-CREAI), Marie-Christine CARPENTIER (URIOPSS), Carole LE BECHEC (Réseau Cohérence), Joseph-Bernard ALLOUARD (Mouvement Agir Tous pour la Dignité), Pierre BARBIER (Coordination des associations de solidarité internationale), Mireille MASSOT (UNAASS), Fabienne COLAS (Union régionale de la Mutualité française), Claudine PERRON (Kevre Breizh), Patrice RABINE (SYNDEAC), Marine LE GALL-ELY (Universités de Bretagne), M'Hamed DRISSI (Grandes écoles de Bretagne), Antoine DOSDAT (IFREMER), Patrick HERPIN (INRA), Michel MORVANT (Par accord entre SOLIHA Bretagne et Habitat et développement en Bretagne), Gérard CLEMENT (Par accord entre l'UFC - Que choisir et Consommation, logement et cadre de vie (CLCV)), Anne-Sophie JÉGAT (FRGEDA), Karim KHAN (Par accord UNAT-UBHPA-UMIH-SNAV-FNTV-FVRB-UBGF), Marie-Pascale DELEUME (Eau et rivières de Bretagne), Jean-Yves PIRIOU (Eau et rivières de Bretagne), Sylvie MAGNANON (Bretagne vivante), Michel CLECH (REEB), Jean-Philippe DUPONT (Personnalité qualifiée environnement et développement durable), Cécile MARTIN (Personnalité qualifiée), Franck PELLERIN (Personnalité qualifiée), Anne LE MENN (Personnalité

qualifiée), Bernard GAILLARD (Personnalité qualifiée), Thierry MERRET (Personnalité qualifiée), Gäidig LE MOING (Personnalité qualifiée).

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 4

Philippe PLANTIN (CRMA), Marielle TARTIVEL (U2P), Jean-Paul RIAULT (FRSEA), Françoise FROMAGEAU (URAF),

Adopté à l'unanimité